

# SÉCURITÉ ET CONSEILS D'UTILISATION





## Edito

Cher client,

Nous vous remercions de votre confiance, et vous invitons à prendre connaissance des consignes générales d'utilisation et de sécurité proposées dans ce guide afin que le matériel que vous avez loué vous donne entière satisfaction.

**Ce guide est fourni uniquement à titre d'information. En plus de nos conseils, veuillez-vous référer aux instructions du fabricant, règlements, permis etc. qui prévalent dans tous les cas.**

Veuillez informer votre commercial d'Avesco Rent de la nature des travaux à effectuer sur le chantier, ce qui lui permettra de vous proposer le matériel et l'équipement approprié :

- travaux à effectuer et nature des matériaux
- situation du chantier et de son environnement
- spécificités du chantier qui peuvent demander des adaptations particulières, des éléments de sécurité ou des autorisations supplémentaires.

Edito	<b>3</b>
<b>1</b> Consignes de sécurité	<b>4</b>
<b>2</b> Evaluation des risques	<b>5</b>
<b>3</b> Chargement et déchargement	<b>5</b>
<b>4</b> Remorquage	<b>6</b>
<b>5</b> Avant la mise en service	<b>7</b>
<b>6</b> Précautions en cours d'utilisation	<b>8</b>
<b>7</b> Précautions en cas d'utilisation d'un matériel à élévation de personnes	<b>10</b>
<b>8</b> Précautions en cas d'utilisation de matériel avec un treuil	<b>12</b>
<b>9</b> Précautions en cas de travaux de terrassement	<b>13</b>
<b>10</b> Précautions en cas d'utilisation de matériel à air comprimé ou d'un nettoyeur à haute pression	<b>14</b>
<b>11</b> Précautions en cas d'utilisation de matériel de décapage	<b>14</b>
<b>12</b> Précautions en cas d'utilisation de matériels à guidage manuel	<b>15</b>
<b>13</b> Précautions en cas d'utilisation de groupe électrogène	<b>15</b>
<b>14</b> Précautions en cas de travaux de pompage	<b>15</b>
<b>15</b> Précautions en cas d'utilisation des tronçonneuses	<b>16</b>
<b>16</b> Stationnement	<b>16</b>
<b>17</b> Recommandations en fin de travaux	<b>17</b>
<b>18</b> Mesures contre le vol des machines et outils	<b>18</b>
<b>19</b> Mesures quotidiennes et régulières d'entretien	<b>19</b>

## 1) Consignes de sécurité:

portez les équipements de protection individuelle adaptés aux travaux à effectuer:

- casques
- lunettes de sécurité
- gants
- protection antibruit
- harnais de sécurité
- masque de protection
- chaussures de protection



## En cas d'urgence

Ne jamais utiliser l'eau pour éteindre l'incendie mais utiliser les systèmes de sécurité prévus à cet effet. Eviter le contact direct avec le carburant, huile, l'acide de batterie. En cas de contact, il faut laver les parties entrées en contact avec de l'eau et du savon en rinçant abondamment, ne pas utiliser de solvant organique. Consulter un médecin en cas d'inhalation et d'ingestion.

**Soyez en possession des permis de conduire nécessaires.**

## 2) Evaluation des risques:

- Conditions climatiques (pluie, neige, grêle, verglas, tempête, vent, orage).
- Présence de champs électromagnétiques internes (radar, forts courants électriques).
- Connaissance de la nature du sol (stabilité, présence de galeries, câbles électriques, téléphoniques, canalisation gaz, eau, explosifs).
- Connaissance de la nature des parois et des murs (solidité, présence câbles électriques, téléphoniques, canalisations gaz, eau).
- Connaissance des obstacles en hauteur (câbles électriques, téléphoniques, hauteur de passage, hauteur sous plafond, autres obstacles).
- Toujours inspecter la zone de travail lorsque le matériel est équipé de lames ou de fil en rotation ; la zone doit être dégagée des pierres, branches, morceaux métalliques et autres, afin d'éviter les projections violentes.
- La zone d'évolution du matériel doit être absente de personnes étrangères au chantier et dégagée de tous obstacles; ne jamais commencer le travail sans avoir prévenu et alerté les personnes à proximité.
- Personne ne doit se trouver dans la zone d'action du matériel en aucun cas. Celle-ci doit être signalée, délimitée et protégée.

## 3) Chargement et déchargement

- Consulter la notice d'utilisation où est précisée la masse de la machine et de ses points d'ancrages avant d'effectuer toutes opérations de manutention, d'élingage, de levage, ou d'arrimage. Vérifier le bon état des élingues, sangles, chaînes de levage ou d'arrimage.
- Dans tous les cas, le véhicule doit être adapté en fonction de la spécificité du matériel à transporter (poids, dimensions, forme).
- Lors du chargement et du déchargement, veuillez vous assurer du bon état de la plate-forme et des

rampes (solidité, propreté, neige, verglas ...), et veiller au bon positionnement des rampes et à ce que l'opération s'effectue à vitesse réduite en l'absence de toute personne de la zone de chargement / déchargement.

- Les matériels doivent être calés et amarrés.
- Veillez à positionner les sangles ou les chaînes de façon à ne pas endommager le matériel (capot, tôlerie, vérins, flexibles).
- Pour les engins articulés et les pelles, placer les axes ou les broches de verrouillage de rotation ou l'articulation.
- Chargement dans des fourgons: attention à l'ouverture des portes, veiller à ce que les matériels ou les produits ne soient pas en appui sur les portes. Assurer le maintien des produits.

## 4) Remorquage

- Toujours remorquer avec un véhicule adapté au poids de la remorque chargée.
- Il faut régler le timon (attention au positionnement de la poignée de réglage).
- Il faut vérifier le bon état et la pression des pneus.
- Une fois l'attelage effectué, il faut mettre en place la goupille de sécurité, la chaîne ou le câble de sécurité et le câble d'alimentation et d'éclairage, ainsi que la signalisation.
- Il faut vérifier le bon état de fonctionnement de l'éclairage et de la signalisation.
- Il faut remonter la roue jockey, les béquilles et les rampes, et mettre en place les broches et les goupilles.
- Il ne faut jamais braquer à 90° ni forcer en marche AR.
- Le matériel doit être parfaitement positionné par rapport aux essieux.

## 5) Avant la mise en service:

- Effectuer une inspection visuelle du matériel afin de vérifier: la présence de fuites (huiles, eau, air), de fissures, l'absence ou le manque de serrage de la boulonnerie, la visserie.
- Ne jamais utiliser un matériel défectueux.
- Contrôler les niveaux huile, moteur, transmission, hydraulique, circuit de refroidissement, circuit d'arrosage, carburant.
- Compléter les niveaux d'huile avec les lubrifiants préconisés par le constructeur.
- Utiliser le carburant (mélange, essence, gasoil) préconisé par le constructeur.
- Le réapprovisionnement en carburant doit se faire par moteur arrêté et froid.
- Ne jamais fumer ou se rapprocher d'une flamme nue; dans le cas de renversement de carburant, essuyer avec grand soin et changer les vêtements de travail le cas échéant.
- Ne jamais mettre en service un matériel en l'absence de bouchon de réservoir: carburant – huile – eau.
- Lors des contrôles des batteries, ne pas fumer ni se rapprocher d'une flamme, en raison des risques d'explosion, et éviter tout contact avec l'acide.
- Pour les travaux de tranchées, descendre le matériel avec des moyens adaptés et de sécurité.
- Pour les matériels à télécommande, contrôler l'état de charge des batteries de l'émetteur; le matériel doit être uniquement utilisé dans le périmètre du champ de vision de l'opérateur.
- Toujours veiller à ce que pieds et mains soient éloignés des parties mobiles du matériel.
- Toujours s'assurer du sens de rotation du disque.
- Toujours s'assurer de la conformité de la tension et de la fréquence préconisée.
- Toujours s'assurer du bon état des sécurités, de l'arrêt d'urgence, de la poignée de commande et de maintien.
- Toujours s'assurer de bon fonctionnement des

éléments de sécurité, de l'avertisseur de recul, du klaxon, des éclairages, des feux de travail, de l'essuie glace.

- Toujours s'assurer de la bonne visibilité avant – arrière – côtés et de l'état de propreté des pare-brise, des vitres et des rétroviseurs.
- Ajuster la position du siège – abaisser la barre de sécurité – attacher la ceinture de sécurité.
- Ne jamais circuler avec une nacelle automotrice sur la voie publique.
- La mise à niveau de la plate forme est assurée par la mise en place de cales de bois sous les stabilisateurs (les roues du véhicule sont hors sol).

## 6) Précautions en cours d'utilisation

- Ne jamais mettre un matériel à échappement en service dans un local clos ou mal ventilé et à proximité de produits inflammables.
  - Ne jamais utiliser un matériel en l'absence des bouchons de réservoir : carburant, huile, eau.
  - Toujours s'assurer avant la mise en route que les protections de sécurité sont montées correctement.
  - Toujours s'assurer qu'aucune personne et autres obstacles ne se trouvent dans la zone d'évolution du matériel.
  - Ne jamais mettre le matériel en service si une alerte est déclenchée : dans ce cas, il est obligatoire de prévenir l'agence Avesco Rent, afin de faire procéder à la remise en ordre et à un essai en toute sécurité de fonctionnement.
  - Ne jamais utiliser de matériel défectueux.
  - Toujours faire preuve de vigilance au travail (présence de lignes électriques, téléphoniques, canalisations, passerelles, pont, hauteur sous plafond ...).
  - Toujours conduire le matériel autoporté en position assise avec ceinture de sécurité ajustée et attachée; les mains et les membres sont confinés à l'intérieur du poste de conduite.
- Veillez à ce que personne ne se trouve sous la charge lorsque l'utilisateur lève ou abaisse une charge.
  - Ne jamais manœuvrer en courbe à grande vitesse avec charge levée (attention au rayon de braquage), risque de basculement.
  - Ne jamais manœuvrer avec une charge supérieure à la capacité de levage autorisée, s'assurer de la conformité de l'opération avec l'abaque de charge.
  - La charge doit être toujours parfaitement positionnée sur les fourches.
  - Dans le cas d'utilisation d'élingues ou de chaînes de levage : celles-ci doivent être en parfait état, homologuées et conformes à la charge à soulever. La longueur des élingues ou chaînes doit toujours être adaptée pour éviter trop de ballant.
  - Ne jamais suspendre une charge aux fourches.
  - Toujours s'assurer que la charge est parfaitement retenue par le crochet de levage et le dispositif de sécurité (mise en place du linguet de sécurité).
  - Si le matériel ne se trouve pas sur un terrain plat, les capacités de levage diminuent.
  - Ne jamais utiliser de rallonges de fourches non conformes aux préconisations du constructeur.
  - Ne jamais soulever une charge sans connaître son poids ni son centre de gravité par rapport au talon des fourches.
  - Ne jamais circuler avec une charge transversale à la pente; risque de basculement.
  - Toujours monter les pentes ou rampes avec une charge en marche AV et descendre en marche AR.
  - Ne jamais se déplacer sur des pentes ou des devers supérieurs aux préconisations du constructeur ; avant d'effectuer un travail dans une pente ou en devers, il faut toujours s'assurer que le matériel ne dépasse pas sa limite de basculement et qu'aucun obstacle ne vienne augmenter l'angle de devers.
  - L'état et la pression des pneus doivent toujours être conformes à la préconisation du constructeur.
  - Toujours surveiller les instruments et les témoins

du tableau de bord: il faut arrêter immédiatement le matériel lorsqu'un témoin d'alerte est au rouge et ne jamais remettre en service tant que l'alerte est en fonction. Prévenir l'agence AVESCO RENT afin de procéder à la remise en ordre et d'effectuer les essais en toute sécurité de fonctionnement.

- L'état et la pression des pneus doivent toujours être conformes aux instructions du constructeur.

## 7) Précautions en cas d'utilisation d'un matériel à élévation de personnes

- L'utilisation d'harnais de sécurité est obligatoire.
- Toujours évaluer les risques autour et au-dessus de la zone d'évolution.
- Veiller à la qualité des sols (état, résistance à la charge par roue, obstacles, trottoirs, quais, fosses) et des conditions climatiques (orage, tempête, pluie, neige, verglas).
- Toujours effectuer un seul mouvement à la fois, sans action brutale sur les commandes.
- Pendant la manœuvre des commandes de secours, les dispositifs de contrôle de limitation et de sécurité ne sont plus activés, il est donc nécessaire de rentrer dans un premier temps le bras télescopique et d'exécuter ensuite la rotation de la tourelle puis d'effectuer la descente du bras.
- Ne jamais descendre une pente ou une rampe en mode «grande vitesse» + chargement et déchargement en mode «escargot».
- Toujours s'assurer de l'état de charge des batteries; ne jamais utiliser le matériel pendant le temps de charge des batteries.
- Toujours adapter la vitesse de déplacement dans les zones étroites et mal dégagées.
- Prendre garde au risque d'écrasement, ne pas approcher ni les mains ni les membres des rampes et du garde-corps, toujours surveiller la zone de travail en hauteur sur le plan de la présence d'obstacles ou d'autres danger potentiels.

- Ne jamais neutraliser les contacteurs de fin de course de sécurité.
- Ne pas utiliser les rampes ou les garde-corps comme moyens d'accès ou de descente : il faut utiliser les marchepieds prévus à cet effet.
- Ne pas utiliser la nacelle sans la mise en place de la barre de protection ou sans la fermeture du portillon de sécurité.
- Ne pas augmenter la hauteur de travail en utilisant échelles ou autres accessoires.
- Attention aux chutes d'objets.
- Ne pas encombrer la nacelle ou suspendre des objets aux garde-corps.
- Ne jamais dépasser la charge admise par le constructeur (charge + nombre de personnes).
- Ne pas éteindre, ni orienter ni lever en cas de déclenchement de l'alarme d'inclinaison: il faut replier et abaisser le bras avec une extrême précaution.



## 8) Précautions en cas d'utilisation de matériel avec un treuil

- S'assurer que la course de travail est libre sur toute la hauteur et qu'aucune personne ne se trouve sous la charge.
- Toujours vérifier le bon état du câble, des serre-câbles, du tambour et de la fin de course. Si nécessaire, effectuer un cycle montée-descente à vide (surtout après une période de non utilisation).
- Vérifier que la longueur de câble est suffisante en fonction de la longueur de levée à effectuer.
- L'accrochage doit se faire avec des élingues ou des chaînes de capacité en fonction de la charge à lever et avec un crochet de levage sécurisé (mise en place du linguet de sécurité).
- Il est interdit d'utiliser le câble de levage comme élingue.
- La charge doit être parfaitement positionnée et retenue de façon à éviter la chute d'objets, ne jamais laisser une charge se balancer (attention aux conditions climatiques).
- Il est obligatoire de mettre en place les stabilisateurs et de positionner le monte-matériaux à niveau sur sol plat et parfaitement stable.
- Vérifier que l'accès est libre et l'absence de ligne électrique, téléphonique ou d'autres obstacles avant déploiement.
- Toujours interdire l'accès à la zone de travail; celle-ci doit être balisée; ne jamais laisser passer une personne sous l'échelle du monte-matériaux.
- Ne jamais laisser monter une personne.

## 9) Précautions en cas de travaux de terrassement

- S'assurer de la stabilité du sol et laisser un espace suffisant lorsque le travail est effectué le long d'une fosse ou d'une tranchée, afin de travailler en toute sécurité et d'éviter les risques d'affaissements.
- Ne jamais travailler au-delà des performances autorisées par le constructeur.
- Dans le cas de chargement de matériaux, faire tomber les matériaux en surplomb et éviter les éboulements.
- Observer la présence de grillages qui peuvent signaler la présence de canalisation ou de câbles enterrés (électricité, téléphone, gaz, eau, ...).
- Ne jamais vibrer sur un sol dur ou sur du béton.
- Ne jamais mettre en service une tarière si la pointe de la vrille n'est pas en contact avec le sol, ne pas exercer de charge latérale lors du perçage.
- Ne jamais utiliser un marteau hydraulique à vide.
- Ne jamais amener les vérins du matériel en butée lorsque le marteau hydraulique est en service.
- Ne jamais utiliser le marteau hydraulique sous l'eau, si celui-ci n'a pas été modifié pour travailler sous l'eau.
- Ne jamais utiliser le marteau hydraulique comme moyen de levage.
- La zone de travail doit être dégagée de tout obstacle et de toute personne, risque de projection de matériaux.
- A chaque changement d'outil (godets, fourches, brise roche hydraulique, tarières) il faut toujours actionner les leviers de commandes afin de détendre la pression hydraulique et vérifier que le montage est correct, que les axes du coupleur sont parfaitement engagés et verrouillés afin d'éviter tout désaccouplement et provoquer ainsi un accident grave.





## 10) Précautions en cas d'utilisation de matériel à air comprimé ou d'un nettoyeur à haute pression

- Ne jamais diriger le jet vers les personnes, l'air ou l'eau sous pression pouvant provoquer des blessures graves.
- Ne jamais tirer sur les flexibles pour déplacer le matériel, en raison du risque d'endommager les flexibles et raccords.
- Sablage: toujours porter les équipements individuels de protection spécifiques au travail de sablage (combinaison, masque, gants.).

## 11) Précautions en cas d'utilisation de matériel de décapage

- Toujours porter un masque et éloigner toute personne.
- Toujours effectuer le branchement électrique des matériels électroportatifs avec l'interrupteur en position arrêt.
- Toujours prendre soin des câbles électriques d'alimentation, ne jamais déplacer le matériel en le tirant par le câble. Dans le cas d'utilisation de rallonges électriques, celles-ci doivent être conformes à la puissance électrique demandée. Les enrouleurs de câble sont à dérouler complètement.
- Toujours débrancher l'appareil à chaque changement d'outil, et s'assurer du bon emmanchement et du serrage. Retirer la clef de serrage ou de réglage avant la mise en service.
- Avant la mise en service, il faut toujours s'assurer de la bonne mise en place et ajuster le positionnement des carters de protection. Ne jamais mettre un matériel en service si les systèmes de sécurité sont défectueux.

## 12) Précautions en cas d'utilisation de matériels à guidage manuel

- Il est nécessaire d'ajuster la position de travail à la taille de l'utilisateur.
- Toujours s'assurer de la conformité des fixations horizontales ou verticales (toujours utiliser les fixations et les accessoires d'origine) lors de la mise en service de foreuse ou de carotteuse.
- Les outils de coupe doivent être en parfait état (absence de fissures) ainsi que les raccordements avec le circuit d'eau.
- Arrêter ou redémarrer le disque avec le matériau en prise.
- Ne jamais laisser vibrer une aiguille hors béton et frapper l'aiguille au sol.

## 13) Précautions en cas d'utilisation de groupe électrogène

- Effectuer le branchement à un groupe électrogène avec des consommateurs dont la tension indiquée sur la plaque signalétique correspond à celle fournie par le groupe électrique.
- Les consommateurs et les lignes d'alimentation doivent être en parfait état et avec une isolation protectrice conforme aux normes.
- Toujours utiliser le groupe électrogène avec les capots fermés.
- Une mise à la terre « piquet » doit être installée pour les engins qui le requièrent.

## 14) Précautions en cas de travaux de pompage

- Surveiller le niveau d'eau, ne jamais laisser une pompe fonctionner à vide.
- Surveiller l'état de la crépine, ne jamais utiliser une pompe sans crépine.
- Ne pas utiliser de câble électrique pour suspendre la pompe.



## 15) Précautions en cas d'utilisation des tronçonneuses

- Toujours prévoir une zone d'évolution suffisamment dégagée. Cette zone doit être balisée et absente de toute personne.
- Il faut toujours porter les équipements individuels de protection.

## 16) Stationnement

- Précautions à prendre en cas de non-utilisation ou de stationnement du matériel:
- le faire stationner dans un endroit qui garantit la sécurité du matériel et des personnes sur un sol plat et stable; dans les cas d'un stationnement sur terrain en pente, il est nécessaire d'effectuer le calage sous les roues ou sur les chaînes.
- le frein de stationnement doit être serré.
- les équipements doivent être au sol ou sur leurs supports.
- ne jamais laisser une charge suspendue.
- manœuvrer les leviers de commande hydraulique des mouvements afin de libérer la pression dans le circuit hydraulique.
- le levier de vitesse et d'inverseur doit se trouver en position neutre.
- couper le circuit électrique.
- retirer la clé de contact.
- fermer et verrouiller les portes et les vitres de la cabine.
- baliser la zone de stationnement si le matériel stationne sur la voie publique.
- débrancher les appareils électriques et protéger les câbles et rallonges électriques, tuyaux, flexibles afin d'éviter des dommages.

## 17) Recommandations en fin de travaux

- Fermer le robinet du circuit d'eau d'arrosage, purger le circuit en hiver afin d'éviter les risques de gel.
- Couper le circuit d'alimentation électrique à l'aide du coupe-circuit de batterie.
- Mettre les batteries de traction ou télécommande en charge.
- Serrer le frein de stationnement.
- Caler le matériel quand celui-ci stationne sur une pente.
- Replier plateforme ou nacelle, le bras de télescope doit être rentré au maximum.
- Ne jamais laisser une charge suspendue.
- Retirer la clé du contact.
- Débrancher le matériel électrique, ne jamais laisser un matériel connecté à une prise électrique.
- Déconnecter le câble d'alimentation du bornier du groupe électrogène, ranger le dispositif de mise à la terre.
- Couper le contacteur principal du groupe électrogène.
- Nettoyer le matériel, ne jamais laver un matériel électrique.
- Nettoyer immédiatement tous les matériels et accessoires qui ont été utilisés pour l'aspersion de béton et d'asphalte afin d'éviter la prise sur le matériel.
- Vider la cuve de la sableuse en déposant la buse et en ouvrant le doseur au maximum.
- Couper et débrancher l'alimentation électrique des pompes immergées, remonter la pompe à l'aide de la corde et jamais avec le câble électrique.
- Mettre les matériels et les accessoires à l'abri et les protéger des conditions climatiques.
- Ranger le matériel dans un endroit qui garantit la sécurité du matériel et des personnes.
- Prévenir les risques de vandalisme et de vol.

## 18) Mesures contre le vol des machines et outils

- Retirer la clé de contact.
- Mettre le coupe-circuit sur position « 0 »
- Fermer et verrouiller les portes et vitres de cabine.
- Ne jamais laisser un matériel sans surveillance et prévenir les risques de vol ou de vandalisme.
- Installer les dispositifs de sécurité.
- Relier les petites machines et les outils.
- Utiliser les dispositifs d'immobilisation et/ou verrous hydrauliques avec chaîne et cadenas.
- Ranger le matériel dans un endroit qui garantit la sécurité du matériel et des personnes. Informer la police et le maître d'œuvre en cas d'événement suspect.



## 19) Mesures quotidiennes et régulières d'entretien

- Selon les instructions et règlements des fabricants.
- Ne pas fumer ni se rapprocher d'une flamme ou de produits explosifs au cours de l'entretien.
- Vérifier les niveaux: huile moteur, liquide de refroidissement, carburant, huile hydraulique et de transmission (boîte, ponts, réducteurs) fluide de freins, liquide de lave glace, réserve d'eau d'arrosage.
- Faire les appoints en suivant les instructions du constructeur.
- Prévenir l'agence AVESCO RENT lorsque la date ou le compteur d'heures signale l'arrivée à échéance d'un service.
- Ne jamais intervenir sur un matériel ou sur une installation sous pression ou sous tension ; le matériel doit être débranché dans tous les cas.
- Ne jamais entreprendre de réparation; il faut impérativement prévenir l'agence AVESCO RENT en cas de panne ou d'anomalie, qui prendra les mesures adaptées à la remise en ordre dans les meilleurs délais.

CE GUIDE EST FOURNI UNIQUEMENT À TITRE D'INFORMATION. EN PLUS DE NOS CONSEILS, VEUILLEZ-VOUS RÉFÉRER AUX INSTRUCTIONS DU FABRICANT, RÈGLEMENTS, PERMIS ETC.



# Nos agences de location



<b>BASEL</b>	Hardstr. 32, 4133 Pratteln Tel. 061 823 03 45
<b>BERN</b>	Ey 27, 3063 Ittigen Tel. 031 928 26 26
<b>DELÉMONT</b>	Rte de Bellerive 37, 2800 Delémont Tél. 032 423 51 11
<b>FRIBOURG</b>	Rte du Petit-Moncor 1C, 1752 Villars-sur-Glâne Tél. 026 402 01 01
<b>GENÈVE</b>	Rte des Jeunes 7, 1227 Les Acacias Tél. 022 300 50 40
<b>LAUSANNE</b>	Ch. du Tennis 2, 1026 Echandens Tél. 021 702 29 26
<b>LUZERN</b>	Hasliring 14, 6032 Emmen Tel. 041 262 16 70
<b>OBERWALLIS</b>	Kanalstrasse, 3942 Raron Tel. 027 934 13 21
<b>OFTRINGEN</b>	Striegelstr. 1, 4665 Oftringen Tel. 062 797 97 30
<b>PAYERNE</b>	Z.I. La Palaz, 1530 Payerne Tél. 026 660 07 63
<b>PORRENTRUUY</b>	Zone Industrielle 48, 2900 Porrentruy Tél. 032 465 89 90
<b>SION</b>	Rte Cantonale, 1964 Conthey Tél. 027 346 66 51
<b>ST. GALLEN</b>	Wilerstr. 71, 9200 Gossau Tel. 071 380 06 65
<b>VILLENEUVE</b>	La Rotta, 1847 Rennaz Tél. 021 960 22 60
<b>ZÜRICH NORD</b>	Zürcherstr. 24, 8604 Volketswil Tel. 044 433 90 00
<b>ZÜRICH WEST</b>	Industriestr. 163, 8957 Spreitenbach Tel. 056 410 14 50